

**DELIBERATION N° 2026/33**

**COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026**

**Date de convocation : 01 juin 2026**

**Membres en exercice : 15**

**Membres présents : Brigitte AGENHEN, Charlotte BOUCOURT, Christelle BRIANT, Xavier COLOT, Astrid CONSTANTIN, Evelyne HUROT, Rémy HUROT, Michel MAUGER, Christine PAOLOZZI, Dominique PAOLOZZI, Xavier POULAIN, Christophe TURGIS.**

**Membres excusés : Dominique CHAMBON (avec pouvoir donné à Xavier POULAIN), Nadine LECOMTE (avec pouvoir donné à TURGIS Christophe), Roger LUBASZKA (avec pouvoir donné à Dominique PAOLOZZI).**

**Membres votants : 12**

**Membres représentés : 3**

**Présidence : Michel MAUGER**

**Secrétaire : Evelyne HUROT**

**OBJET : SUBVENTION DE SOUTIEN FINANCIER ASSOCIATION COMITÉ DES FETES**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la création récente de l'association « Comité des Fêtes de Fontaine-sous-Préaux » ;

Considérant l'intérêt de soutenir le développement de cette nouvelle association, dont l'objet est de participer à l'animation de la vie locale et à l'organisation des manifestations communales ;

Considérant la nécessité d'accompagner son lancement afin de lui permettre de faire face à ses premiers frais de fonctionnement et d'organisation ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Premier Adjoint, qui rappelle que le versement de cette aide sera conditionné à la transmission d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom de l'association ;

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

D'attribuer au Comité des Fêtes de Fontaine-sous-Préaux une subvention exceptionnelle d'un montant de 800,00 € (huit cents euros) au titre de l'année 2026 ;

De préciser que le versement de cette subvention interviendra après transmission d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom de l'association ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026.

**POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.**



Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 076-217602739-20260608-2026\_33-DE